

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2026



Publié le 16 OCT. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 7 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_103

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN
CINÉMA À CALUIRE ET
CUIRE _ DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS DE
LA RÉGION AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHÉRY, Mme LINARES, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme THOMAS, Mme BLACHERÉ, M. DEYGAS, M. BALANCHE, Mme GIRAUD, M. BUATHIER, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. JUENET, Mme SALANOUVE, M. ARSALE, Mme ESCORSA, M. BEROUD, M. FERON, Mme LE CARPENTIER, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, Mme AZEMA, Mme ZRARI, M. JEANNE

M. MICHON (par proc. à Mme MAINAND), M. COMPAGNON DE LA SERVETTE (par proc. à M. CIAPPARA), Mme GEHIN (par proc. à Mme GOYER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 16 OCT. 2026

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20261013-02026-103-DE

Rapport de : Isabelle MAINAND

Jusqu'en 2021, la ville de Caluire et Cuire disposait de deux cinémas : Ciné Caluire, un cinéma mono-écran de 202 places, propriété de l'URFOL, situé dans le quartier du Vernay depuis 1971 ; et le Méliès, salle mono-écran de 267 places créée en 1937 dans le quartier de Vassieux, propriété de l'Association Caluire Paroisses (ACP) et exploité par l'association Cinéma Le Méliès depuis 1990.

Trop coûteux en fonctionnement, Ciné Caluire a cessé définitivement son activité en 2020 avant d'être démoli début 2022 pour laisser place à un projet immobilier.

Dès lors, un projet ambitieux et complémentaire du Cinéma Le Méliès, porté par des professionnels du secteur à savoir MM. Patrick BROUILLER (exploitant de plusieurs établissements et ancien président de l'Association Française des Cinémas d'Art et Essais, AFCAE) et Christian CARION (producteur, réalisateur et résident de Caluire et Cuire) a été présenté à la Municipalité en juillet 2022.

Ce projet, porté par la Société « Les Ecrans Associés », représentée par M. Patrick BROUILLER et M. Christian CARION précités et par Mmes Karen BROUILLER, exploitante, et Laure IRMANN-CARION, productrice, porte sur la construction et l'exploitation d'un cinéma nouvelle génération, avec cinq salles dont une dotée d'un concept architectural innovant (Oma), pouvant contenir 750 places, dans le quartier Montessuy. Ce projet vise à répondre prioritairement aux besoins de l'ensemble de la population communale et à offrir une alternative à celle des communes environnantes non équipées d'un cinéma.

Il s'agit d'une opération privée dont le compte d'exploitation prévisionnel présenté par le porteur prévoit un potentiel de 140 000 entrées annuelles au démarrage. Il est précisé que pour s'assurer de la viabilité du projet, la Ville a mené une étude d'opportunité qui a confirmé la fiabilité de cette projection.

L'enveloppe prévisionnelle pour la conception et la réalisation est estimée selon le budget prévisionnel des partenaires à 6 760 000,00 € TTC. L'enveloppe prévisionnelle inclut notamment les travaux de construction, les équipements spécifiques de cinéma ainsi que des frais divers.

Pour financer certains des investissements relatifs au projet, les partenaires peuvent faire appel notamment à une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Par courrier du 22 février 2024, le Président du Conseil régional a souhaité que la Région Auvergne Rhône Alpes s'engage au titre du « Contrat de Plan État - Région 2021 – 2027 (convention territoriale de la Métropole de Lyon) » pour une participation d'un montant de 1 500 000,00 € versée à la Ville de Caluire et Cuire dans un premier temps, celle-ci s'engageant à reverser la somme, dans un second temps, à la Société « Les Ecrans Associés ».

Pour pouvoir prétendre à ces subventions, la Ville de Caluire et Cuire doit justifier d'une délibération approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.

Plan de financement prévisionnel :

	Montant TTC	Montant HT	TVA	Part du projet HT
BESOINS				
Travaux construction	5 950 000 €	4 760 000 €	1 190 000 €	
Équipements spécifiques cinéma	610 000 €	488 000 €	122 000 €	
Divers	200 000 €	160 000 €	40 000 €	
TOTAL DES BESOINS	6 760 000 €	5 408 000 €	1 352 000 €	
RESSOURCES				
Subvention Région AURA	1 500 000 €	1 500 000 €		27,74 %
Subvention Ville Caluire et Cuire	1 000 000 €	1 000 000 €		18,49 %
Aide CNC	600 000 €	600 000 €		11,09 %
Autofinancement du porteur de projet (Emprunt 3 510 000 € + apport en capital 50 000 euros + apport des associés 100 000 €)	3 660 000 €	2 308 000 €	1 352 000 €	42,68 %
TOTAL DES RESSOURCES	6 760 000 €	5 408 000 €		100 %

En contrepartie de cette subvention régionale, le bénéficiaire s'engage à rendre visible le soutien de la Région, dès le lancement du projet et durant tout son cycle de vie.

Le bénéficiaire veille à mettre en œuvre les obligations d'information et de communication détaillées dans l'annexe notifiée portant sur les obligations de communication.

Cette annexe précise notamment les modalités et temporalité :

- du déploiement de la visibilité régionale sur tous les supports, livrables, signalétique, etc.
- d'une valorisation spécifique complémentaire de la Région, à chaque fois que son financement lui confère le statut de premier financeur d'un projet,
- de la validation des supports ou livrables, préalablement à leur publication ou réalisation,
- de l'association de la Région à toute organisation d'événementiels en tant que puissance invitante.

Dès le lancement du projet, le bénéficiaire s'engage donc à communiquer sur l'existence du financement régional auprès des destinataires finaux et auprès du grand public.

Ces obligations d'information et de communication sont indispensables pour faire connaître l'implication en proximité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la vie quotidienne des habitants.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix pour et 1 contre,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter des subventions « Contrat de Plan État - Région 2021 – 2027 » auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'objectif stratégique 2 et conformément à l'acte attributif de subvention avec autorisation de reversement au bénéfice de la Société « Les Écrans Associés » tel qu'annexé à la présente délibération ;

- DE VALIDER le plan de financement des investissements ci-dessus exposé.

Six conseillers municipaux s'abstiennent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 16 OCT. 2026

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,

Maire de Caluire et Cuire

Vice-Président de la Métropole de Lyon



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

